

## **Sommaire de la rétroaction du jury de pairs des dates limites du 1<sup>er</sup> janvier 2025 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière**

### **Programme d'Artiste en résidence**

#### **Commentaires et données générales**

- 25 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 10 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 40,0 %).
- 10 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 5 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 10 subventions octroyées, 2 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

#### **Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention**

- Dans l'ensemble, le jury a été enthousiasmé par le nombre de demandes solides ayant un impact évident sur l'artiste en résidence et sur la communauté.
- Le jury a apprécié quand les personnes candidates démontrent clairement le lien entre la résidence et la pratique créative de l'artiste proposé, en plus d'articuler la motivation derrière la justification artistique.
- Les membres du jury ont recommandé aux personnes candidates de rédiger leur proposition en ayant à l'esprit un auditoire artistique pluridisciplinaire. Lorsque vous décrivez le projet proposé, veillez à le faire de manière à ce que la description soit compréhensible par un jury de professionnels des arts issus de différents milieux artistiques, car un ou plusieurs membres du jury peuvent ne pas être familiers avec les termes techniques ou les besoins de votre forme d'art spécifique.
- Le jury a apprécié les demandes qui présentent une variété d'exemple d'œuvres pertinentes au projet.
- Le jury a encouragé les organismes et institutions qui souhaitent accueillir un.e artiste à démontrer comment la résidence proposée bénéficiera à l'artiste ainsi qu'à l'organisme hôte : quelles ressources ou contacts l'organisme hôte offre-t-elle à l'artiste ? Comment seront rémunérés les artistes et leurs collaborateurs?



**arts nb**

- Le jury conseille aux personnes candidates d'être attentives aux détails dans leurs demandes et de s'assurer que tous les dossiers et informations fournis sont cohérents avec ce qui est présenté dans la description du projet. Si les membres du jury ont des questions ou des doutes quant à la pertinence de l'occasion proposée pour réaliser l'objectif de la personne candidate, cela peut avoir une incidence sur la façon dont ils considèrent la faisabilité du projet.

**Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :**

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le séparant en plusieurs phases distinctes. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous cherchez à obtenir du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas en lien avec une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

**Programme de Développement de carrière**

**Commentaires et données générales**

- 23 demandes au programme de Développement de carrière ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 18 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 78,3 %).
- 3 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut de « Non recommandé » à 2 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite regroupe un ensemble différent de demandes qui sont évaluées par un jury différent.



**arts nb**

- Sur les 18 subventions octroyées, 3 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

### **Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention**

- Le jury a été enthousiasmé par la qualité des demandes soumises pour cette date limite et a été ravi de voir autant de possibilités variées pour les artistes du Nouveau-Brunswick.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates d'utiliser la section de description du projet pour préciser leur rôle dans le projet et indiquer clairement l'opportunité actuelle (c'est-à-dire l'exposition, le mentorat, la professionnalisation), en plus d'expliquer l'impact et la pertinence pour la pratique créative de l'artiste.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de s'assurer que l'objectif de la description de leur projet correspondait à l'objectif de l'occasion proposée. Si les membres du jury ont des questions ou des doutes quant à la pertinence de l'occasion proposée pour réaliser l'objectif de la personne candidate, cela peut avoir une incidence sur la façon dont ils considèrent la faisabilité du projet.
- Le jury souhaite rappeler aux personnes candidates qu'ils doivent s'assurer que tous les éléments de leur demande sont complets, exacts et accessibles, car il est difficile d'évaluer des fichiers incorrects ou des liens expirés.

### **Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :**

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à [prog@artsnb.ca](mailto:prog@artsnb.ca) si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre hors du contexte d'une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.